

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et d'affichage :

20 septembre 2024

Date d'affichage du Procès-Verbal :

27 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : **19** – Présents : **15** – Votants : **19**

Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Stéphane CORDIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND.

Absents excusés – Procurations : Mmes et MM Josiane HOUÉE donne procuration à Pascale GUILCHER, Marie-Jeanne LEFORGEUX donne procuration à Evelyne PHILIPPO, Mélanie LAUTRIDOU donne procuration à Didier MIRIEL, Mélanie PERCHE donne procuration à Sandrine REHEL.

Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.

Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 05.

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 260924-01 : Contrat d'assurances – Résultat de l'appel à concurrence

Vu la délibération n° 281120-02 du 28 novembre 2011, validant notre marché public relatif aux assurances du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Actuellement notre marché public relatif aux services d'assurance prend fin au 31 décembre 2024, et est détenu par :

- Groupama pour le Lot 1 : Dommages aux Biens et risques annexes
- SMACL pour le Lot 2 : Responsabilités civiles et risques annexes
- SMACL pour le Lot 3 : Flotte automobile
- SMACL pour le Lot 4 : Protection juridique

A cet effet, nous avons missionné la société Consultassur pour élaborer le cahier des charges, négocier les offres et les analyser. Nous avons donc lancé une consultation pour ces mêmes 4 lots :

- Lot 1 : Dommages aux Biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilités civiles et risques annexes
- Lot 3 : Flotte automobile
- Lot 4 : Protection juridique

Le nouveau marché public s'étalera sur une durée de quatre ans (du 01/01/2025 au 31/12/2028).

Notre assistant Consultassur a engagé une négociation afin d'obtenir des propositions sur les 4 lots. Avec les mêmes garanties pour chaque offre, la commission d'analyse des offres a décidé de retenir les sociétés d'assurance les mieux-disantes. Actuellement, sous le marché qui se termine au 31 décembre 2024, nous avons réglé en 2024 la somme de 35 214,47 € par an pour les quatre lots.

Avec les propositions les mieux disantes, nous arrivons à la somme de 19 051,30 € TTC par an (- 16 163,17 € par rapport à 2024 soit - 45,90 %)

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'analyse des offres et de retenir :

- Lot 1 : Dommages aux Biens et risques annexes :
 - o GROUPAMA pour 12 654,18 € TTC,
- Lot 2 : Responsabilités civiles et risques annexes :
 - o SMACL pour 2 631,57 € TTC,
- Lot 3 : Flotte automobile
 - o Groupama pour 2 667 € TTC,

- Lot 4 : Protection juridique
 - o Groupama pour 1 098,55 € TTC, dont :
 - 871,75 € TTC pour la protection juridique de la collectivité,
 - 226,80 € TTC pour la protection fonctionnelle des agents et élus.

OUI cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Acceptent** les offres comme détaillées ci-dessus,
- **Autorisent** Monsieur Didier MIRIEL, Maire, et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1^{er} Adjoint, à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 260924-02 : Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Le Maire est chargé d'attributions par délégation du Conseil Municipal (cf. article L. 2122-22 CGCT). Les décisions prises par le maire sont alors soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets. Le maire doit rendre compte de l'exercice de sa délégation à chaque réunion obligatoire du conseil. Cette communication au Conseil Municipal est une simple mesure d'information, même si celle-ci peut revêtir la forme d'un document intitulé « décisions » (cour administrative d'appel de Marseille, n° 09MA01524.5/05/2011). La Lettre du Maire n° 1 979 du 24 janvier 2017.

Vu la délibération n° 280520-04 du 28 mai 2020 délégrant au Maire un certain nombre de compétences portant sur 24 domaines selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Afin d'éviter de prendre un arrêté municipal pour chaque prise de décision, Monsieur le Maire propose de délibérer pour prendre acte des dossiers qu'il a acceptés sans passage devant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose les dossiers suivants :

Bâtiments communaux :

- Aspirateur : SAQUI pour 215,88 € TTC,

Cantine de l'école Montafilan :

- Vêtements de travail : SOFIBAC pour 511,04 € TTC,
- Ordinateur portable : Micro Contact pour 585,01 € TTC,
- Fourniture et pose de ventilateur sur table chaude : Kerfroid pour 427,48 € TTC,

Ecole Montafilan :

- Désembouage du réseau chauffage : Eréo pour 5 804,26 € TTC,
- Lampe pour vidéoprojecteur et acquisition de nouveaux stylets : Micro Contact pour 640 € TTC,
- Lampe pour vidéoprojecteur : Micro Contact pour 142,80 € TTC,

Maisons des associations :

- Grillage rigide : Charlot pour 358,80 € TTC,

Lotissement des Coquelicots :

- Reprise des bouches à clés : EVEN pour 2 940 € TTC,
- Avenant n° 2 pour le lot n° 2 « Voirie » : EVEN pour 12 151,20 € TCC,

Véhicule du service technique :

- Travaux sur le tracteur : BERNARD pour 367 € TTC,

Service technique :

- Perceuse : SAQUI pour 589,20 € TTC,
- Vêtements de travail : SOFIBAC pour 1 048,20 € TTC,
- Motobineuse : DELAMOTTE Motoculture pour 735,07 € TTC.

OUI cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Prennent acte** des dossiers énumérés ci-dessus.

URBANISME

Délibération n° 260924-03 : Mise en vente de la parcelle cadastrée WE n° 218 située rue de la Lande du Moulin – Fixation du prix de vente

Vu les travaux de viabilisation validés par la commune pour viabiliser le terrain cadastré WE n° 218 situé rue de la Lande du Moulin.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Les travaux de viabilisation de la parcelle cadastrée WE n° 218 étant chiffrés et en cours de réalisation, il est souhaitable de fixer dès à présent le prix de vente.

Pour rappel la parcelle concernée a une contenance de 1 160 m².

Comme évoqué lors de la commission générale de ce 19 septembre 2024, ce terrain sera divisé en 2 lots à bâtir, de 500 à 600 m², à un prix de vente (net vendeur) de 80 € du m², soit un produit espéré de 92 800 €.

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **Autorisent** la division de ce terrain cadastré WE n° 218 en 2 lots et chacun à bâtir de 500 à 600 m²,
- **Acceptent** la vente de la parcelle cadastrée WE n° 218 de 1 160 m² au prix de 80 € le m²,
- **Autorisent** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1^{er} Adjoint, à transmettre cette délibération à Me KERHARO, notaire à Plélan-le-Petit, qui se chargera de la procédure de vente, sachant que la mise en vente est de 80 € le m² net pour la commune (tous les frais seront à la charge des acquéreurs), soit une recette totale attendue de 92 800 €,
- **Autorisent** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1^{er} Adjoint, à signer tous documents s'y rapportant (dont les actes de vente).

Délibération n° 260924-04 : Mise en vente d'un terrain communal à Monsieur Jérôme BOUTILLIER

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Il est nécessaire de régulariser une situation délicate avec le terrain de Monsieur Jérôme BOUTILLIER, situé 17 B, rue des Graviers et cadastré AC n° 165. La parcelle cadastrée AC n° 164 de 66 m² est située entre la voirie communale et le terrain de Monsieur Jérôme BOUTILLIER.

Cette dite-parcelle ne mesurant plus que 66 m², Monsieur le Maire propose de régulariser la situation et donc de vendre à Monsieur Jérôme BOUTILLIER cette parcelle, cadastrée AC n° 164, d'une superficie de 66 m² au prix de 2,50 € le m².

Monsieur le Maire ajoute que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, par 15 voix POUR et 4 voix CONTRE :

- **Acceptent**, afin de régulariser la situation, la vente à Monsieur Jérôme BOUTILLIER de la parcelle cadastrée AC n° 164 de 66 m² au prix de 2,50 € le m²,
- **Autorisent** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1^{er} Adjoint, à transmettre cette délibération à Me KERHARO, notaire à Plélan-le-Petit, qui se chargera de la procédure de vente, sachant que la mise en vente est de 2,50 € le m² net pour la commune (tous les frais seront à la charge de l'acquéreur), soit une recette attendue de 165 €,
- **Autorisent** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1^{er} Adjoint, à signer tous documents s'y rapportant (dont l'acte de vente).

FINANCES LOCALES

Délibération n° 260924-05 : Tarifs 2024 – Modification de la tarification « Droit de place hors marché »

Vu la délibération n° 191223-06 du 19 décembre 2023, votant les tarifs appliqués en 2024,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Il est souhaitable de simplifier et donc de modifier les tarifs de droit de place hors marché.
Les tarifs 2024 appliqués à ce jour sont les suivants :

Droit de place hors marché sans branchement		
Année	2023	2024
Camion d'environ 13ml (1/2 journée - 5h maximum)	130,00 €	130,00 €
Camion d'environ 13ml (journée)	190,00 €	190,00 €
Camion d'environ 5ml (par semestre)	150,00 €	150,00 €
Camion d'environ 5ml (par an)	280,00 €	280,00 €
Stationnement sur parking municipal (hors marché et hors week-end) avec raccordement électrique (par mois)	60,00 €	60,00 €
Par jour et par caravane	15,00 €	15,00 €

Monsieur la Maire propose désormais d'appliquer ces nouveaux tarifs :

Droit de place hors marché		
Année	2023	2024
Camion d'environ 13ml (1/2 journée - 5h maximum) – Sans branchement	130,00 €	130,00 €
Camion d'environ 13ml (journée) – Sans branchement	190,00 €	190,00 €
Camion d'environ 5ml (par semestre) – Sans branchement	150,00 €	150,00 € 50,00 €
Camion d'environ 5ml (par semestre) – Avec branchement		75,00 €
Camion d'environ 5ml (par an) – Sans branchement	280,00 €	280,00 €
Stationnement sur parking municipal (hors marché et hors week-end) avec raccordement électrique (par mois)	60,00 €	60,00 €
Par jour et par caravane	15,00 €	15,00 €

OUI cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Appliquent** ces nouveaux tarifs indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024, les autres tarifs restent inchangés.

Séance levée à 21h30.

En Mairie, à Plélan-le-Petit, le 27 septembre 2024.

Le Maire,
Monsieur Didier MIRIEL.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Joël GESRET.